

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trentième session
Genève, 24 – 28 avril 2023

RESUME PRESENTE PAR LE PRESIDENT

1. La trentième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 24 au 28 avril 2023 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 84 États membres et 26 observateurs. La session a été ouverte par M. Hasan Kleib, vice-directeur général, Secteur du développement régional et national de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu S. E. M. Khalil-ur-Rahman Hashmi, ambassadeur et représentant permanent de la République islamique du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en qualité de président; Mme Diana Passinke, conseillère principale en matière de politiques à l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, et M. Gilbert Agaba, directeur chargé de la propriété intellectuelle au Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda, en qualité de vice-présidents, pour une période d'un an.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/30/1 Prov.2.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont salué une nouvelle fois les efforts déployés par l'OMPI aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Les États membres se sont félicités de la convocation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, placée sous le thème "Propriété intellectuelle et innovation pour une agriculture durable", tenue le 24 avril 2023, et ont salué son succès du point de vue de la qualité des exposés, de l'organisation et des dispositions logistiques. Les délégations ont également fait part de leur volonté de mener des discussions constructives et d'apporter leur contribution à la session.

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :
 - 5.1. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/30/2. Les délégations se sont félicitées du rapport en tant qu'outil permettant d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la prise en considération du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans l'ensemble de l'Organisation. Le comité a pris note des informations figurant dans ce document et dans ses annexes.
 - 5.2. Rapport d'achèvement du projet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/30/5. Les délégations ont salué la réussite de la mise en œuvre du projet dans les quatre pays bénéficiaires, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.
 - 5.3. Rapport d'achèvement du projet "Renforcer le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle", qui fait l'objet du document CDIP/30/6. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document, tout en se félicitant des résultats du projet et de son excellente mise en œuvre.
 - 5.4. Rapport d'évaluation du projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/30/10. Le comité a pris note des recommandations figurant dans ce document.
 - 5.5. Rapport d'évaluation du projet relatif au renforcement du rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle, qui fait l'objet du document CDIP/30/11. Le comité a pris note des informations figurant dans le document et a prié le Secrétariat d'intégrer dans ses activités régulières les résultats des travaux réalisés dans le cadre dudit projet, en particulier le programme de mentorat. Le comité a également prié le Secrétariat d'évaluer les autres activités à mettre en œuvre dans ce domaine et de lui présenter un rapport en temps utile.
 - 5.6. Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, figurant dans le document CDIP/30/14. Les délégations ont salué les efforts déployés par l'OMPI pour jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.
6. Au titre du point 5.i) de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :
 - 6.1. Assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, sur la base du Rapport sur la mise en œuvre de la décision des États membres concernant l'assistance technique fournie par l'OMPI, qui fait l'objet du document CDIP/24/8. Le comité a décidé de clore l'examen du document CDIP/24/8, en vue de l'adoption du mandat relatif à la réalisation d'un examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement dans le document CDIP/30/3.

6.2. Document révisé sur la poursuite des webinaires, qui fait l'objet du document CDIP/30/8. Le comité a approuvé une version révisée du document, telle qu'elle figure dans le document CDIP/30/8 Rev., et a demandé au Secrétariat de commencer la mise en œuvre de cette décision.

7. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

7.1. Mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – proposition de mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l'objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, et sur la stratégie de mise en œuvre n° 16 proposée par la délégation de l'Afrique du Sud, à sa prochaine session.

7.2. Mandat relatif à la réalisation d'un examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/30/3. Le comité a adopté le mandat contenu dans le document CDIP/30/3. Le Secrétariat a été prié de commencer la mise en œuvre dudit examen à compter du quatrième trimestre de 2023.

7.3. Proposition de projet présentée par le Kenya sur l'élaboration de stratégies et d'outils pour lutter contre les atteintes en ligne au droit d'auteur sur le marché numérique africain, qui fait l'objet du document CDIP/30/4. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu'il figure dans le document CDIP/30/4 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.4. Proposition relative à une phase II du projet intitulé "Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle", présentée par les délégations du Pérou, du Cameroun, de la Malaisie et du Maroc, qui fait l'objet du document CDIP/30/7. Le comité a approuvé la proposition relative à la phase II, compte tenu d'un certain nombre de modifications proposées par les États membres, comme il ressort du document CDIP/30/7 Rev.

7.5. Projet pilote sur l'exploration de textes et de données à l'appui de la recherche et de l'innovation dans les universités et autres établissements axés sur la recherche en Afrique, présenté par le groupe des pays africains, qui fait l'objet du document CDIP/30/9. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu'il figure dans le document CDIP/30/9 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.6. Proposition de projet intitulée "Donner aux jeunes (de la petite enfance à la fin du secondaire) les moyens d'innover pour un avenir meilleur", présentée par les États-Unis d'Amérique et la République de Corée et, comme indiqué par la délégation des États-Unis d'Amérique, coparrainée par le Canada, qui fait l'objet du document CDIP/30/15. Le comité a approuvé le projet avec les modifications proposées par les États membres, tel qu'il figure dans le document CDIP/30/15 Rev., et a prié le Secrétariat de commencer sa mise en œuvre.

7.7. Résumé de l'étude exploratoire sur la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle en faveur des industries de la création à l'ère du numérique au Chili, aux Émirats arabes unis, en Indonésie et en Uruguay, qui fait l'objet du document CDIP/30/INF/2. Compte tenu de la gratitude exprimée par plusieurs délégations, le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

7.8. Exposé du Secrétariat sur les réalisations du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique". Le comité s'est félicité de la mise en œuvre et de l'exécution du projet, et a pris note des informations contenues dans l'exposé.

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" :

8.1. Le comité a examiné le thème "La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l'avenir". Un exposé présenté par le Secrétariat a été vivement salué par les États membres, qui ont demandé qu'il soit mis à la disposition de l'OMPI. À la suite de cet exposé, les délégations ont présenté leurs programmes éducatifs nationaux, ainsi que leurs projets et autres initiatives dans ce domaine, visant à donner aux jeunes les moyens d'utiliser la propriété intellectuelle pour innover et créer. Les États membres ont souligné l'importance d'une meilleure connaissance des droits de propriété intellectuelle chez les jeunes et ont salué le travail effectué par l'OMPI dans ce domaine.

8.2. Le comité a réexaminé le thème "Femmes et propriété intellectuelle" comme décidé par le comité à sa vingt-sixième session. Il a passé en revue les rapports ci-après concernant les femmes et la propriété intellectuelle :

i) Activités internes et externes, orientation stratégique, qui fait l'objet du document CDIP/30/12. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Les délégations ont salué l'engagement continu de l'OMPI en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble de l'Organisation et se sont félicitées du nouveau plan d'action de l'Organisation pour la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes, qui souligne l'importance du renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle des entrepreneuses, des innovatrices et des créatrices dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Les délégations ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d'activités dans ce domaine.

ii) Compilation et partage de données, qui fait l'objet du document CDIP/30/13. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document. Les délégations ont souligné l'importance de disposer de données précises et ventilées par sexe dans le domaine de la propriété intellectuelle et ont fait part de leur expérience nationale en la matière. Le comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d'activités dans ce domaine.

9. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture. En particulier, le comité est convenu des points suivants :

- Les propositions de sous-thème pour la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement devant se tenir en 2025 devraient être communiquées au Secrétariat d'ici au 27 août 2023.
- Les propositions de thèmes à examiner au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" au-delà de la trente et unième session du comité doivent être envoyées au Secrétariat d'ici au 27 août 2023.
- Le Secrétariat a informé que le prochain thème à examiner sous le point de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" est "Lutter contre le changement climatique : la propriété intellectuelle contribue à plafonner les

émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone”. À cet égard, les États membres sont convenus de ce qui suit :

“Le Secrétariat invitera, à titre exceptionnel, des agences de développement des Nations Unies menant des activités en rapport avec ce thème et sans préjudice des discussions en cours sur les stratégies de mise en œuvre. Une liste des agences de développement des Nations Unies sera établie en consultation avec les États membres”.

10. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme. Afin d'améliorer la qualité de la transcription automatique, les délégations sont priées de fournir au Secrétariat les éventuelles corrections importantes à apporter, de préférence quatre semaines avant la prochaine session du comité.

11. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par le président de la vingt-neuvième session du comité et le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui figure dans le document CDIP/30/2, constitueront le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]